

Par M. Somerville :

985. Lorsque cet ouvrage était fait de cette manière, vous saviez qu'il y avait des employés permanents qui recevaient une part de l'argent pour l'ouvrage fait par les employés surnuméraires et qui avaient lu l'acte du service civil, n'est-ce pas?—Je le pensais.

986. Bien, vous saviez que de plus les hommes étaient requis de prêter le serment?—Oui.

987. Vous connaissiez la nature de ce serment?—Je ne voudrais pas dire que je l'avais présent à l'esprit en tout temps, lorsque cette pratique était en force.

988. Vous connaissez le serment?—Je l'ai toujours connu, parce que je l'ai prêté moi-même; je ne l'avais pas présent à l'esprit. En outre, je n'aurais pas permis cela.

989. Mais vous vous rappelez le serment?—Je dois l'avoir connu; je serais bien pauvrement qualifié pour la charge que je remplis si je ne le connaissais pas. Je n'avais aucune idée quelconque que je commettais une illégalité. Et l'illégalité qu'il paraît que j'ai commise, je suis certain que je n'avais pas l'intention de la commettre.

Par M. Montague :

990. J'ai compris que vous avez dit que si vous aviez employé des commis en dehors, la somme dépensée aurait été plus grande que sous le présent système?—Oui; j'irai plus loin et je dirai qu'une bonne partie n'aurait pas pu être faite par des gens du dehors. Cet ouvrage devait être fait par des gens qui connaissaient le département.

Par M. Somerville :

991. Savez-vous quelque chose à propos du compte (produit)?—Non; je n'en sais rien. M. Nelson me rappelle que j'ai fait quelque objection à propos de cela, mais je ne m'en souviens pas.

M. NELSON—Je me rappelle que vous avez demandé, "Que fait McCabe?"

M. BURGESS—C'est très probable.

Le comité alors s'ajourne.

SALLE DE COMITÉ, mardi 16 juillet, 1891.

Le comité se réunit; M. Wallace au fauteuil.

M. Foster présente un état en réponse à une allégation de M. Palmer que sur les 15 employés qui avaient été démis du département de l'Intérieur le 30 juin, tous avaient été réinstallés, à l'exception de deux ou trois, lequel état est annexé au dossier comme exhibit n^o 3, et se lit comme suit:

(EXHIBIT No 3.)

J'ai examiné la liste de paie pour ce mois, et j'ai trouvé qu'aucun de ces noms n'apparaît, et qu'il n'y pas eu de chèques de faits pour aucun d'eux: E. P.

J. F. CROSS—Parti.

B. H. HUMPHREYS—Transféré au bureau de Winnipeg pour y remplir une vacance au bureau des terres causée par l'établissement de l'agence des terres du lac Dauphin et l'agence des terres de la Rivière du Daim.

H. PALMER—Renvoyé.

MADAME GRABURN—Partie.

MADAME FORREST—Partie.

MADAMOISELLE SLATER—Partie.

C. E. ANDERSON—Parti (attendant l'indemnité proposée dans les estimés supplémentaires.) Perte d'un œil.

J. A. HICKEY—Parti; est revenu quelques jours après le 30 juin.

P. MUNGOVAN—Parti.

A. R. BETHUNE—Parti.

G. V. YORK—Parti.